



Convocation tribunal correctionnel grasse suite dépôt de plainte

Par **drouard**, le **10/08/2009** à **14:34**

Bonjour,

le 21 mai 2009 sur le lieu de travail de ma concubine j'ai une altercation avec trois personnes a cause de nos chiens respectifs des mots virulants sont échangés je recupère mon scooter on me pousse je tombe et je rétorque contre eux échanges de coups la gendarmerie arrive tous au poste pas de plainte

le 17 juillet je recois une convocation de la gendarmerie pour coups et blessures volontaires avec casque le plaignant a une itt de 15 jours

j'y vais en expliquant que je suis défendus contre trois hommes et je reconnais que j'ai riposté contre eux pour me défendre

je suis convoqué a grasse le 30 octobre 2009

pour reconnaissance préalable de culpabilité

je voudrais savoir quels sont mes droits

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **20:19**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS

AU BARREAU DE NICE[/fluo]

Place du Palais

Palais de Justice

06300 NICE

Tél.: 04 93 85 12 03

Fax : 04 93 92 34 56

Courriel : info@barreaudenice.com

[fluo]Ordre des avocats au barreau de Grasse [/fluo]- Palais de Justice - 37 avenue Pierre Sémard - B.P. 71029 - 06133 GRASSE cedex

Téléphone : 04 92 60 77 50

Télécopie : 04 92 60 77 69

E-mail : ordre@avocats-grasse.com

Bonsoir, contactez soit le Barreau de Nice, soit de Grasse pour qu'un avocat soit désigné pour assurer votre défense, l'infraction étant assez grave (itt de plus de 15 jours), courage à vous, bonne soirée